

REUNION DU 29 juillet 2016

CONVOCATION du 21 juillet 2016

Présents : MM. LEROY Dominique, Nadine COLLÉ, MEYER Gérard, LESTEVEN Catherine, RIOUAL Aude, VALENTIN William, Julien BATTU, Marie France MARTIN, Jessy DUTERNE et GROSDEMANGE Luc

Excusés : MUNSCH Séverine donnant procuration à Julien Battu, Guy HENRIONNET donnant procuration à Dominique Leroy, Laurent PIERREL donnant procuration à Luc Grosdemange et Célia FERNANDEZ donnant procuration à Aude Rioual.

Secrétaire de séance : Aude RIOUAL.

1. Vélos BMX :

Le Conseil décide par 7 voix Pour et 4 Abstentions, l'achat de 7 vélos BMX au prix de 40 € l'unité, à l'association BMX de Cornimont.

2. Gouvernance et Nom de la future com-com :

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le Préfet a notifié son arrêté n° 1199/2016 dressant le projet de périmètre de la future communauté de communes. Chaque collectivité doit émettre un avis sur certains points. Le Conseil, à l'unanimité des membres votants, SOUHAITE en matière de gouvernance, que la répartition de droit commun soit appliquée. A l'unanimité des membres votants, SOUHAITE nommer la future communauté de communes « Communauté de Communes des Hautes-Vosges ». En ce qui concerne le siège, les membres présents décident de surseoir leur décision, certaines questions restant sans réponse, notamment le montant des loyers du bâtiment mis à disposition de la prochaine structure.

3. Modification statutaire – Restitution compétences :

Conformément aux articles 5211-17 et L5211-25-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la modification des statuts de la communauté de communes doit être validée par les conseils municipaux.

Le Conseil se prononce en faveur de la restitution aux communes des compétences ci-dessous, à effet du 1^{er} janvier 2017 :

Compétence optionnelle issue de la CC de la Vallée de la Cleurie : construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs.

Compétence facultative issue de la CC de la Vallée de la Cleurie : Etude, création et gestion d'un funérarium / soutien financier aux associations locales qui utilisent les équipements communautaire ou à vocation intercommunale

Compétence facultative issue de la CC des Vallons du Bouchot et du Rupt : aménagement, réhabilitation, entretien et gestion du funérarium.

4. Modification Règlement Salle Polyvalente :

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée l'existence d'un règlement pour la mise à disposition de la Salle Polyvalente. Le conseil décide l'ajout d'un article 7 au document susvisé : « en cas d'annulation, les arrhes ne seront restitués, sauf en cas de force majeure justifiée ».

5. Subvention Association :

Le conseil décide le versement d'une subvention de 50 € à l'Association Ski Nordique de Basse sur le Rupt pour l'année 2016 et dit que les crédits sont pourvus au budget de l'exercice en cours.

6. Vignettes Transports Scolaires :

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée sa délibération du 06/11/2015 autorisant la prise en charge par la commune de la vignette transport pour le collège de Vagney. Le conseil décide la prise en charge de la vignette transport d'un montant de 90 € pour les enfants de Sapois, scolarisés au collège de Vagney, pour la rentrée scolaire 2016/2017.

7. Réhabilitation Stations traitement Eau potable :

Suite à la facturation par la société SOGEA relative au déplacement du point d'injection de la soude sur les deux stations de pompage, réglée indûment par la commune de Sapois, un accord a été mis en place pour solutionner ce litige, à savoir :

- La société EIFFAGE prendra à sa charge 50 % du montant de la facture, soit **1 347.50 € HT**.
- Philippe HERQUEL, Assistant à la Maîtrise d'ouvrage, couvrira la dépense à hauteur de **500 €**
- Un montant de **847.50 € HT**. restant à la charge de la commune.

Le Conseil accepte la répartition de la dette et autorise le Maire à effectuer la facturation correspondante.

8. Convention mise à disposition locaux périscolaires :

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention de mise à disposition de locaux au profit du service périscolaire. Ce service fonctionne dans les locaux de l'école primaire et sont utilisés par l'Association Alphanet. Le Conseil accepte la convention établie pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 juillet 2017 et autorise le Maire à signer le document à intervenir.